

Note de lecture

Michel BOTTIN, *Itinéraires croisés d'histoire du droit entre France et États de Savoie*, Articles réunis par Olivier VERNIER et Marc ORTOLANI, Préfaces de Maurice QUÉNET et Gian Savino PENE VIDARI, Avant-propos de Colette BOURRIER-REYNAUD, Nice, ASPEAM – Honoré Serre éditeur, avril 2015, 615 pages.

Au vu de leur titre, le lecteur non averti pourrait s'étonner de la chronique de ces mélanges dans cette revue. Pourtant, les finances publiques sont « *un champ foncièrement interdisciplinaire* » (M. Bouvier, Les ambiguïtés fatales du droit public financier - éditorial, *RFFP* n°122, 2013, p.VIII) et il est nécessaire de ne pas les cantonner à des aspects techniques, certes indispensables, mais qu'il faut placer dans de plus larges perspectives pour en saisir les enjeux. La perspective historique est à cet égard indispensable, surtout en cette période de gouvernance financière attachée à la performance, qui a profondément renouvelé les bases théoriques et le droit positif des Finances publiques. Les spécialistes d'histoire des Finances publiques ne sont pas très nombreux (pour un état de la matière cf. C. Glineur et al., *L'Histoire des Finances publiques*, in J. Krynen et B. d'Alteroche (dir.), *L'Histoire du droit en France. Nouvelles tendances, nouveaux territoires*, Paris, Classiques Garnier, 2015, pp.261-281) et Michel Bottin, qui a pris sa retraite de l'Université de Nice en 2014, en fait partie. Il avait notamment rédigé une *Histoire des Finances publiques* (Economica, poche, 1997, 112 p.) et le présent ouvrage intéresse à plus d'un titre les lecteurs de cette revue.

Ces mélanges en l'honneur de Michel Bottin, professeur agrégé d'histoire du droit, illustrent une des deux versions de la tradition si vivante des mélanges dans les Facultés de droit. La première consiste à réunir un ensemble d'articles rédigés par les collègues souhaitant rendre hommage à un estimé confrère à l'occasion de sa retraite. La seconde consiste à réunir les écrits les plus marquants dudit collègue pour rendre hommage à sa production scientifique. C'est donc cette seconde version qui a été retenue par les collègues niçois de Michel Bottin. C'est d'ailleurs la tradition la plus fréquente chez les historiens du droit (quoique non exclusive). Ces mélanges ont l'immense avantage de réunir 46 écrits du professeur Bottin, dont certains étaient consultables sur sa page Internet (<http://www.michel-bottin.com>).

Un mot de l'homme tout d'abord ; Michel Bottin est à la croisée de deux « écoles » ou groupes de chercheurs dynamiques de l'Université de Nice : les historiens du droit et les financiers publics. Ces derniers se sont illustrés par une génération mêlant plusieurs disciplines des Finances publiques (droit public, économie, histoire du droit). C'est d'ailleurs à leur collaboration que nous devons une célèbre et utile *Histoire du droit des finances publiques* (dirigée par H. Isaïa et J. Spindler, Economica, 3 vol. 1986-1988, malheureusement non rééditée) à laquelle M. Bottin avait notamment contribué par une appréciée « Introduction historique au droit budgétaire et à la comptabilité publique de la période classique » (pp.3-31, ainsi que par une étude de « l'autorisation budgétaire » dans le 3^e

volume consacré en 1988 aux finances locales, toutes deux non reproduites dans les mélanges ici commentés).

La sélection d'études ici rassemblées s'articule autour de quatre axes : 1°) « Administration – Justice – Jurisprudence » ; 2°) Droit et gestion des Finances publiques » ; 3°) Limites maritimes – Frontières – Douanes – Communications » et 4°) Droit féodal – Noblesse – Notables ». Cet ensemble démontre qu'avec une très forte emprise dans son terroir niçois (d'où le titre des mélanges), le professeur Bottin use des méthodes historiques (plusieurs sources locales originales ont fait l'objet de ses analyses) pour nous présenter une histoire mêlant droit des institutions, droit commercial et maritime, droit douanier et donc Finances publiques. Nombre d'études se rattachent d'ailleurs en réalité à plusieurs des champs retenus pour en structurer l'ensemble. Surtout, d'un côté, ses études touchant les Finances publiques dépassent largement l'histoire niçoise et savoisienne pour intéresser l'étude de l'Etat fiscal français et, d'un autre côté, ses études niçoises et savoisiennes sont un parfait exemple de l'intérêt de replacer les Finances publiques dans l'analyse des institutions publiques, économiques et territoriales.

Quelques mots tout d'abord sur les études locales intéressant plus ou moins directement les Finances publiques. L'intérêt du professeur Bottin pour les questions maritimes, de frontières et douanières l'a amené à rédiger plusieurs travaux qui illustrent cette analyse transversale des questions financières à propos de problèmes de droits de douane et du particularisme de Nice et des alentours en la matière). Ainsi on peut relever les études n°25 (« Pressions douanières et affermissement frontalier. Les limites de la Provence et du Comté de Nice du XVIe au XIXe siècle »), n°34 (« Les péages maritimes de Monaco et de Villefranche face au droit international ») et n°35 (« Le système douanier des États de Savoie et le régime dérogatoire niçois »). Sur un autre plan, parmi les études des institutions des anciens États de Savoie, il faut remarquer celle consacrée à la *Regia Camera de Conti* de Turin qui nous donne un aperçu historique et de droit étranger sur une Cour des comptes du XVIIIe siècle aux compétences domaniales beaucoup plus étendues que les Cours des comptes de notre côté des Alpes à la même période. Il faut aussi noter la dernière étude des mélanges consacrée aux « Inventaires des droits et biens féodaux dans les États de Savoie. XVIIe-XVIIIe siècles », qui développe nos connaissances sur la fiscalité d'Ancien Régime en Savoie et la problématique de la réforme du système féodal avant la Révolution (sur laquelle on reviendra *infra*). Enfin, l'étude n°12 consacrée à « Joseph Raybaud, président du Conseil général des Alpes-Maritimes (1964-1967) » est construite sur l'analyse des discours de cette ancienne figure locale et nationale (il fut longtemps sénateur et très impliqué dans la politique gouvernementale sous la IVe République). Or, cette période coïncide avec la réforme de la fiscalité locale par la suppression de la taxe locale sur le chiffre d'affaires, consécutive à l'adoption de la TVA et contre laquelle le président Raybaud protesta vigoureusement. En ces temps de réformes incessantes des finances (et des institutions) locales, un tel rappel historique permet de donner plus de profondeur à des problématiques

sans cesse renouvelées. On le voit aisément, de nombreuses études, qui ne sont pas à proprement parlé financières, s'intéressent très largement à notre matière.

Les études de finances publiques sont quant à elles très largement centrées sur la fin de l'Ancien Régime et sur la période de construction « classique » des Finances publiques au XIXe siècle. Sur la fin de l'Ancien régime, Michel Bottin a élargi ses analyses à la problématique de la réforme institutionnelle qui a précédé la Révolution (cf. son étude n°2 : « Louis XVI et la réforme de l'ancien régime. 1774-1788 – Essai d'interprétation »). C'est dans cette perspective qu'il faut placer les études consacrées respectivement à « La réforme fiscale » (n°13 sous-titrée « De l'extension du contrôle d'opportunité au recours aux États généraux. 25 juin-19 septembre 1787 ») et au « budget de 1788 » (n°14) « devant le Parlement de Paris » ainsi que celles consacrées aux « Services centraux des Finances en 1788 » (n°21) et aux « Trésoriers généraux, comptables publics au service du roi "dépensier" » (n°23). A propos de la période « classique », les études rassemblées viennent compléter les travaux de 1986 et 1997 cités supra et qui ne sont pas reproduits dans ces mélanges. L'étude actuelle du droit budgétaire et comptable public s'enrichit très fortement de la mise en parallèle des principes actuels et des expérimentations et formulations anciennes : cf. les études n° 18 « Les origines comptables du principe d'annualité budgétaire » et n°19 « Les budgets extraordinaires d'Achille Fould. Réflexions sur le classicisme en droit budgétaire ». Cette dernière étude est à rapprocher de l'état actuel du principe d'unité... Quant à la problématique du contrôle et la rénovation actuelle de la Loi de règlement dans le cadre innovant du « chaînage vertueux », il faut les mettre en perspective avec les études n°17 « Villèle et le contrôle des dépenses publiques » et n°20 « Gestion publique et contrôle des Finances publiques sous la Restauration ». Enfin, on retrouve les problématiques maritimes et financières chères à l'auteur avec l'étude n°22 « La gestion des galères de Savoie. Aspects administratifs et comptables. 1560-1637) » et surtout l'étude n°16 : « Gestionnaires ou corsaires ? Les fermiers du péage maritime de Villefranche. XVII-XVIIIe siècles ». Ce cas d'affermage des impôts est suffisamment original pour mériter d'être souligné. Avec ce retour à la mer, la boucle est bouclée.

Un dernier mot en forme de regret. C'est en consultant, par le hasard d'une origine régionale commune avec l'auteur de ces mélanges, le site des éditions Honoré Serre (<https://www.serre-editeur.fr>) que nous avons été informés de cette parution. C'est regrettable car elles méritent comme cela vient d'être montré, une large diffusion. Puisse cette courte présentation y contribuer (d'autant que leur prix défie toute concurrence dans le domaine des mélanges).

Fabrice Bin